

La tradition des opprimés nous enseigne que l'« état d'exception » dans lequel nous vivons est la règle. Il nous faut en venir à une conception de l'Histoire qui corresponde à cet état.

WALTER BENJAMIN, THÈSES « SUR LE CONCEPT D'HISTOIRE », TRAD. DE MICHAËL LÖWY (ÜBER DEN BEGRIFF DER GESCHICHTE, GS I.2, P. 697)

A L'HEURE DU CORONA

« L'évolution est très bonne, nous pouvons nous en réjouir », a déclaré il y a quelques semaines un Daniel Koch visiblement détendu. Le délégué de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), qui s'exprimait devant les médias à Berne, a poursuivi en félicitant la population d'avoir suivi les recommandations « de manière remarquable ». La ministre de la justice, Karin Keller-Sutter, n'a pas pu se retenir non plus et a proclamé : « Le côté positif de la fermeture des frontières a été de redécouvrir la valeur de la liberté ».

D'une manière générale, on reconnaît ces jours-ci maints aspects positifs au confinement. Après tout, entend-on de toutes parts, le travail à domicile aurait ses avantages : une réduction des déplacements pendulaires, le rapprochement des familles, la redécouverte de ses talents culinaires. En outre, on aurait pu enfin se plonger dans les grands romans d'épidémie de la littérature universelle que sont *La Peste* de Camus ou *Le Décaméron* de Boccace. Au final, le rythme de vie se serait ralenti pour le bien de tous, l'air s'en trouverait purifié, les transports publics désencombrés et des poissons auraient retrouvé le chemin des canaux de Venise. Il semble même que le fameux trou dans la couche d'ozone au-dessus de l'Arctique se soit refermé.

En musique, corona (qui a donné le mot « couronne » en français) désignait autrefois le point d'orgue ou point d'arrêt. C'est un signe en forme de parabole, qui marque une suspension passagère du tempo. En nous souvenant de la Constitution fédérale, selon laquelle « la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres », il vaudrait la peine de profiter de cette pause dans notre vie quotidienne pour porter notre attention sur ce qu'il se passe dans des secteurs souvent négligés, qui sont pourtant une composante de la société. Par exemple en nous rappelant que plusieurs centaines de requérant-e-s d'asile déboutés sont contraints de vivre dans des camps, baptisés « centres de retour », à Adliswil, Kempththal, Rohr, Urdorf (un abris militaire souterrain) et Hinteregg. Ces centres ne sont pas gérés par l'Etat, mais par une société de droit privé, ORS Service SA. Les personnes qui y sont détenues sont exclues de l'aide sociale. Elles ne reçoivent que l'aide d'urgence. Pour pouvoir en bénéficier dans le canton de Zurich, elles sont soumises à une obligation de présence régulière, ce qui a déjà été dénoncé plusieurs fois comme clairement contraire à la Constitution. Etant donné leur complet dénuement, les personnes concernées sont contraintes de rester dans les centres.

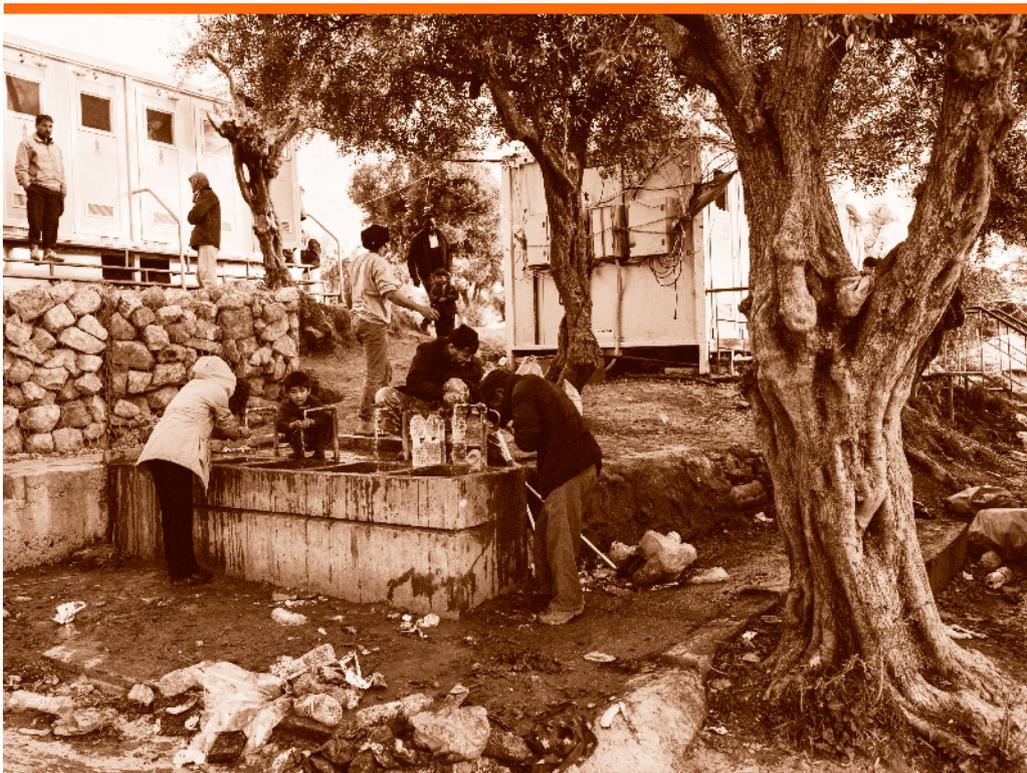


Solidarité sans frontières

BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

N° 2, JUIN 2020

WWW.SOSF.CH



Jojo Schulmeister est photographe et a réalisé de nombreux reportages à l'étranger (Vietnam, Israël, Palestine, Grèce). Engagé en faveur de l'évacuation des camps des îles de la mer Égée, il s'est rendu à Lesbos en mars 2020. Les photos publiées dans ce bulletin ont été prises lors de ce voyage.

Hygiène du matin au camp de Moria (image de la campagne de évacuer MAINTENANT).

Comme l'ont montré les témoignages des personnes logeant dans ces camps ainsi que les vérifications faites ces derniers mois par des organisations privées, les mesures de protection prônées par le Conseil fédéral et l'OFSP n'ont pas été respectées dans les centres. De nombreux documents photographiques prouvent également que, étant donné l'espace disponible (par exemple dans les dortoirs, les cuisines et les couloirs), il était tout bonnement impossible de maintenir la distance physique requise. Bien que la situation prévalant dans les centres ait été dénoncée à maintes reprises auprès de la direction cantonale de la sécurité et de la société ORS Service SA, les résident-e-s n'ont

Crise du corona page 2
Aux frontières européennes

Contrôler les page 4
téléphones portables
Disproportionné et insensé

Mesures pages 5-8
de protection
Les oubliés

LA CRISE DU CORONA AUX FRONTIÈRES EXTÉRIEURES DE L'EUROPE

DÉJÀ CONTRAIRES AUX DROITS HUMAINS AVANT LE CORONAVIRUS

Hotspots grecs : évacuer maintenant

En Grèce, la situation s'aggrave dramatiquement depuis des années pour les personnes réfugiées. Toujours plus souvent, des rapports paraissent sur les autorités de protection des frontières qui repoussent illégalement des personnes, sur les décisions arbitraires en matière d'asile, sur la violence policière et sur les violations des droits humains dans ce pays. Les personnes réfugiées sur les îles hotspots de Lesbos, Samos, Chios, Kos et Leros sont les plus exposées.

Les camps de réception et d'identification sur les îles grecques sont très fortement surpeuplés. Plus de 32 000 personnes réfugiées y vivent bien qu'ils n'offrent officiellement que 9095 places au total. L'accès à une aide médicale ou à un soutien juridique est très largement limité. Les installations sanitaires sont nettement insuffisantes et même l'approvisionnement en eau est souvent coupé pendant des heures voire des journées entières, ce qui rend simplement impossible d'assurer le respect des mesures d'hygiène et la distance de sécurité. Pourtant, la situation est aussi précaire sur la terre ferme – après 30 tests positifs, le camp

de Ritsona près d'Athènes a été placé en quarantaine avec ses 3000 pensionnaires. Les mesures éditoriales pour endiguer le covid-19 et pour assurer une protection contre la pandémie montrent que non seulement les personnes réfugiées ne reçoivent aucune protection adéquate, mais qu'elles sont de surcroît exposées en partie activement au danger d'une contamination.

Une atmosphère de peur et de haine

La politique européenne de cloisonnement a engendré, sur les îles grecques, une situation insupportable de tous les côtés. La population locale est frustrée et se sent laissée pour compte par l'UE. Après la suspension de son deal avec l'UE en mars 2020 par la Turquie, le gouvernement grec a abrogé le droit à l'asile. Contre la volonté de la population locale, de nouveaux camps fermés devraient être construits. Les îles grecques sont devenues des centres d'intérêt pour les religionnaires de l'extrême droite et les néonazis de toute l'Europe, qui se sont mis à exploiter la frustration de la population locale à des fins de propagande. Pendant des semaines, ils se sont attaqués régulièrement aux personnes réfugiées, aux bénévoles et aux journalistes. Des extrémistes de droite grecs et des membres du mouvement identitaire de France, d'Allemagne, de Belgique, des Pays-Bas, d'Autriche et de Suède ont installé, sur l'île de Lesbos – qui avait été encore en 2016 proposée pour le Nobel de la paix – une atmosphère de peur et de haine.

Coresponsabilité de la Suisse

En tant qu'Etat membre de Dublin, mais aussi en raison de sa tradition humanitaire, la Suisse est coresponsable de cette situation. Les personnes se trouvant dans les camps des îles grecques doivent être évacuées pour qu'elles soient protégées contre la propagation du covid-19 et qu'elles aient accès à une procédure d'asile équitable. En outre, il est urgemment nécessaire, pour empêcher d'autres tragédies, d'aménager des voies d'accès légales pour les personnes qui fuient. En effet, ce qui doit être protégé aux frontières européennes, ce ne sont pas les frontières, mais les vies humaines et les droits humains.

Fabian Bracher, campagne « Evacuer maintenant »

» SUITE DE LA PAGE 1

pas disposé de désinfectant ni même de savon sur une longue période, des articles d'hygiène indispensables ont manqué, de même que les tests. On n'a pas aménagé non plus de locaux de quarantaine séparés, qui auraient pu assurer la protection requise des résident-e-s. Ceux-ci n'ont en outre pas été suffisamment informés du danger d'infection. Par conséquent, ils ont vécu dans une grande incertitude et dans la peur d'être contaminés; certains sont tombés malades alors que les personnes qui vivaient avec eux n'étaient pas assez protégées.

Il s'agit d'une violation manifeste des droits humains les plus fondamentaux. Les personnes directement lésées, les organisations d'aide et les Juristes démocrates de Suisse (JDS) ont décidé de déposer plainte contre les responsables de la direction de la sécurité du canton de Zurich et contre la société privée ORS Service SA, pour abandon de personnes en grave danger (art. 127 du code pénal suisse), violation de l'ordonnance 2 COVID-19 et non-respect de la loi sur les épidémies (www.wir-klagen-an.ch/fr).

Lorsque la dignité et l'intégrité de l'être humain ne sont plus respectées, nous avons le devoir de demander aux responsables de rendre des comptes.

Marcel Bosonnet
Avocat à Zurich

UN RÉGIME CORONA CONTRE LES RÉFUGIÉ-E-S EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

« Aussi insupportable que possible »

Sans exceptions, les enfants et les seniors devaient rester chez eux, alors que tous les autres étaient soumis à un couvre-feu de 20h à 5h – en Bosnie-Herzégovine, le confinement ordonné à mi-mars a été de manière générale très strict. Pour les personnes migrantes et les personnes réfugiées, c'était même catastrophique.

Elles étaient frappées d'une interdiction absolue de quitter les lieux d'hébergement ou les camps; acheter de quoi compléter leurs maigres repas, des cigarettes ou recharger leur téléphone ne leur était désormais plus possible.

Le droit maritime démantelé

Dans le cadre de la politique migratoire, les normes juridiques sont régulièrement démantelées et le pouvoir de l'État est étendu. Il était prévisible que cela se produirait maintenant sous le prétexte de la protection de la santé.

L'espoir que l'Italie change également sa politique envers les migrant-e-s après le changement de gouvernement a déjà été déçu en février lorsque le gouvernement a renouvelé le «Memorandum of Understanding» avec la Libye. Les opérations de sauvetage en mer ont souvent échoué, ont été entravées ou retardées. La crise du covid-19 a montré encore plus clairement que rien n'avait changé dans le traitement des migrant-e-s en mer : L'Italie et Malte traitaient les gens comme s'ils étaient dans un no man's land ; Frontex continuait d'observer les événements à distance et n'alertait que rarement les services d'urgence maritime ; et les navires des garde-côtes des deux États restaient souvent au port. L'incapacité des garde-côtes libyens à remplir leur mission était évidente. En mars, une demande a donc été faite à

l'Organisation maritime internationale pour abolir la zone libyenne de recherche et de sauvetage (SAR).

«Ports non-sûrs»

Après que l'Italie et Malte ont prétendu pendant une décennie que la Libye était un pays tiers sûr, les deux pays ont maintenant utilisé la crise sanitaire pour se déclarer non-sûrs. Selon un décret interministériel du 7 avril, les ports italiens devaient désormais être considérés comme « non-sûrs » pendant la durée de l'urgence sanitaire. Cela concernait tous les « navires battant pavillon étranger » effectuant des « opérations de sauvetage en dehors de la zone SAR italienne ».

Des obstructions ciblées ont été utilisées pour tenter de chasser les organisations de sauvetage dans la zone de la Méditerranée centrale. En mai, les autorités italiennes ont confisqué le « Alan Kurdi » de l'ONG allemande « Sea Eye » et l'« Aita Mari » de l'organisation espagnole « Salvamento Marítimo Humanitario » sous prétexte de « sécurité maritime ». En avril, les deux navires avaient secouru environ 200 personnes au large des côtes libyennes et avaient dû attendre en mer respectivement douze et six jours avant d'être autorisés à entrer dans un port.

Pushbacks vers la Libye

Pendant tout ce temps, les militants de l'association « Watch the Med Alarmphone » ont suivi les événements de détresse en mer, sont restés en contact avec les gens en mer, ont reçu des appels de détresse et les ont transmis aux autorités. Ils

ont divulgué des informations que les autorités avaient dissimulées - sur les décès en mer (douze pour le seul week-end de Pâques), les bateaux disparus, les retards dans le sauvetage en mer et les preuves d'une action gouvernementale illégale.

Malte a dû reconnaître qu'elle utilisait secrètement des navires privés pour des refoulements vers la Libye. Par des actions agressives et dangereuses, les militaires de l'État insulaire ont intimidé les migrant-e-s en mer, repoussant les bateaux vers la Libye ou vers l'Italie. Ce qui était considéré comme illégal il y a un an a maintenant été normalisé. Malte a défendu son action comme étant pragmatique, l'Italie a produit un spectacle de dissuasion et Frontex a dissimulé les itinéraires de ses avions afin d'éviter toute responsabilité.

Hotspots flottants

Des plans qui semblaient avoir été suspendus ont refait surface avec la crise sanitaire. Par exemple, l'idée de « hotspots » flottants : les navires positionnés devant des ports fermés peuvent être considérés comme un prototype. Non seulement ils signalent la fermeture, mais ils servent aussi de lieu de quarantaine pour ceux qui arrivent par la mer. Le 20 mai, un homme de Tunisie s'est noyé après avoir sauté d'un ferry de quarantaine stationné au large de Porto Empedocle.

Yasha Maccanico, Statewatch

En même temps, les camps pour personnes étrangères gérés par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et financés par l'UE et la Suisse ont été bouclés pour empêcher la sortie. Les groupes locaux ou ONG locales indépendantes sont pratiquement interdites. Les avocat-e-s n'ont plus eu le droit d'entrer et les procédures d'asile ont toutes été suspendues, ce qui est contraire aussi bien au droit bosniaque qu'au droit international.

Pour que les personnes migrantes puissent être localisées, plusieurs centaines d'entre elles ont été réparties entre des camps déjà existants (mais surpeuplés) dans la région de Sarajevo et le nouveau campement Lipa nouvellement installé près de Bihać. Ces personnes avaient auparavant vécu dans des maisons et des halles de fabrique vides - par nécessité faute de places dans les camps de l'OIM ou volontairement du fait qu'elles ne supportaient pas les conditions de vie de ces camps.

Ces camps sont tout sauf sûrs en ce qui concerne le coronavirus : il y manque toujours des produits hygiéniques en suffisance, la distance de sécurité ne peut être respectée, les repas

sont insuffisants et mauvais. Le 11 mai, une trentaine de personnes ont vomi dans le camp de Lipa après avoir mangé de la nourriture avariée mais n'ont pas bénéficié de soins médicaux appropriés. Les protestations ont été réprimées à coup de matraques par la police.

Sécurité et violence

La violence du personnel de sécurité s'est aussi accentuée depuis le début de la pandémie. Dans le camp d'Ušivak, un père de quatre enfants est mort. Sa famille a déclaré qu'il avait été agressé par des agents de sécurité, mais l'OIM le conteste.

Dans l'ensemble, la pandémie a servi de justification à la consolidation d'un régime basé sur la « sécurité », l'exclusion et la violence à l'égard des personnes migrantes. La fin graduée du confinement n'y change rien : dans le canton d'Una-Sana, un nouveau décret est entré en vigueur le 19 mai avec l'interdiction faite à la population, individus et groupes, de venir en aide aux personnes migrantes. L'hostilité et la criminalisation que subissaient déjà les activistes locaux et internationaux ont ainsi atteint une nouvelle ampleur.

La violence de la police croate à l'égard des personnes migrantes est assez connue. Récemment, certains de ses membres ont tabassé un groupe de personnes migrantes et leur ont sprayé de la couleur orange sur la tête avant de les expulser vers la Bosnie-Herzégovine. La police bosniaque avait jusqu'alors une meilleure réputation chez les personnes migrantes, mais se met elle aussi de plus en plus à pratiquer la violence, à les tabasser et à brûler les effets nécessaires à leur survie. Il s'agit ainsi de rendre la vie des personnes réfugiées la plus insupportable possible, dit le ministre bosniaque de la sécurité Fahrudin Radončić.

Jana Häberlein & Nidžara Ahmetašević

UNE COMMISSION NATIONALE VEUT CONTRÔLER LES TÉLÉPHONES DES REQUÉRANT-E-S D'ASILE

Disproportionné et insensé

A mi-février 2020, la Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-CN) a envoyé en consultation un projet de durcissements du devoir de collaborer des personnes requérantes d'asile.

L'UDC est un parti très européen : le 16 mars 2017, le gouvernement fédéral allemand avait présenté un projet de loi « sur l'exécution améliorée de l'obligation de départ », qui devait en particulier obliger les personnes requérantes d'asile à remettre et à débloquer leurs smartphones et autres appareils électroniques et à autoriser les autorités à en lire le contenu et à le dépouiller. A peine un jour après, le conseiller national UDC Gregor Rutz a déposé une initiative parlementaire pour demander l'introduction des mêmes règles en Suisse.

Les parlementaires allemands sont très rapides puisque la loi est entrée en vigueur déjà à fin juillet 2017. Mais les parlementaires suisses n'en sont pas moins tout aussi prêts qu'eux à limiter les droits fondamentaux des personnes cherchant refuge. Du moins dans les commissions nationales des institutions politiques du Conseil national et du Conseil des Etats

qui ont déclaré toutes deux l'initiative de Rutz bien fondée. Le 14 février 2020, la CIP-N a finalement adopté le projet lancé en consultation. Par 17 voix contre 8, c'est-à-dire avec les voix de tous les partis bourgeois (y compris les Verts Libéraux).

Fausse affirmations, absurdes attentes

Déjà aujourd'hui, le SEM a le droit de fouiller les personnes requérantes d'asile et leurs biens pour rechercher des documents de voyage, des pièces d'identité ou des objets dangereux, des drogues ou des valeurs patrimoniales de provenance douteuse (art. 9 LAsi). Concrètement, c'est le personnel de sécurité à son service qui exécute la fouille de toutes les personnes en question. Le projet entend étendre les opérations à tous les appareils électroniques et supports de données dans le but d'en lire le contenu enregistré, de stocker temporairement les données et de les dépouiller.

Le dépouillement est censé contribuer à la lutte contre les activités des passeurs et fournir des indices de crimes de guerre, mais avant tout

donner des indications sur l'identité et les itinéraires de fuite. Selon la CIP-N, jusqu'à 80% des personnes concernées ne prouverait pas leur identité. Cette affirmation est toutefois contraire à toute expérience réelle. Ce chiffre pourrait peut-être se rapporter aux personnes se trouvant au début de la procédure d'asile. Pourtant, déjà dans la phase de préparation (art. 26 LAsi), toutes

Les spécialistes en informatique légale sont toutefois rares et leurs services sont dès lors très onéreux, de sorte qu'il pourrait être difficile d'en engager dans chaque centre fédéral. Pour tous ces motifs, il apparaît tout simplement absurde que, dans son rapport explicatif, la commission ne s'attende à aucune répercussion financière de la modification légale proposée.



Les enfants font voler des cerfs-volants qu'ils ont fabriqué eux-mêmes.

les personnes requérantes d'asile sont averties qu'elles doivent établir leur identité. Or, la plupart se procurent leurs documents d'identité dans les quelques jours suivants.

La saisie de téléphones et autres supports de données est une atteinte au droit fondamental de la liberté personnelle et au secret des communications. Elle est disproportionnée et dès lors contraire au droit d'autant plus qu'on ignore si les mesures prévues pourront avoir un quelconque effet dans le sens voulu. D'abord, il faut se demander si les appareils visés contiennent vraiment des informations pertinentes sur l'identité, la nationalité et l'itinéraire de fuite. Ensuite, il est probable que les personnes intéressées se disent entre elles que les autorités suisses ont le droit de saisir et de dépouiller ces appareils. La personne n'ayant pas envie qu'on découvre certaines données les supprimera. Enfin, pour qu'elles soient sûres et fiables, les opérations de recherche, de stockage temporaire et de dépouillement de données sur un téléphone portable ou un autre support exigent des connaissances spécifiques ainsi qu'une expérience avérée.

2020, cela a été approuvé par les juristes du BAMF dans 3400 cas. Résultat : « dans environ 58% des cas, aucun élément utile n'a été trouvé ». Dans près de 40% des cas, les indications trouvées ont confirmé les allégations des personnes requérantes d'asile et ce n'est que dans 2% du total des cas qu'elles les ont contredites.

Selon une étude de la Gesellschaft für Freiheit-srechte (GFF), le coût du contrôle des supports de données s'est élevé au total à 11,2 millions d'euros de mi-2017 à fin 2019. Il faut y ajouter près de deux millions supplémentaires par année. La GFF soutient du reste les plaintes de personnes requérantes d'asile contre cette atteinte en tout point disproportionnée à leurs droits.

(PF/Bu)

Projet et rapport explicatif

<https://bit.ly/EntwurfMitwirkungspflicht>
<https://bit.ly/BerichtMitwirkungspflicht>

Rapport de la GFF :

<https://bit.ly/GFFBericht>

CRISE SANITAIRE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Les oubliés des mesures de protection

« La Suisse est un pays riche. Nous ne laisserons personne de côté, » déclarait la présidente de la Confédération Simonetta Sommaruga dans le *Matin* dimanche au moment où la pandémie de covid-19 frappait durement la Suisse. Les grosses entreprises, c'est sûr, ont été bien soutenues par l'État. Mais c'est loin d'être le cas des personnes défendues par Solidarité sans frontières: requérant-e-s d'asile, travailleurs-euses étrangers et sans-papiers sont les grands oubliés des mesures de protection et de soutien des autorités. Au point que certains voient même leurs moyens d'existence menacés.

« Dans le domaine de l'asile, maintenir à tout prix une politique restrictive a primé sur toute autre considération. »

Solidarité sans frontières a immédiatement réagi. Le 18 mars, nous avons publié un appel intitulé « Coronavirus: des mesures de protection pour tout le monde », soutenu par une septantaine d'organisations. Pour protéger la vie et la santé des personnes exilées vivant en Suisse, nous demandons notamment un moratoire sur les procédures d'asile, l'ouverture de nouveaux lieux d'hébergement pour permettre d'assurer les distances de sécurité dans les centres d'asile, un accès aux soins pour tout le monde, indépendamment du statut de séjour.

Dans ce dossier, nous revenons sur la situation de trois groupes particulièrement négligés par les autorités dans cette situation sanitaire difficile. Des personnes qui ont été touchées sur plusieurs plans: sanitaire, économique, social, voire même juridique. Dans le domaine de l'asile, maintenir à tout prix une politique restrictive a primé sur toute autre considération. Vous découvrirez dans l'article suivant comment la Confédération est allée jusqu'à adopter une mesure anticonstitutionnelle – la tenue d'audition d'asile en l'absence du représentant juridique – au mépris de la protection de la santé de toutes les personnes impliquées dans la procédure et du droit à une défense juridique pour les requérant-e-s d'asile.

Olivia Jost de la Anlaufstelle für Sans-papiers de Bâle et Nathalie Schmidhauser du FIZ présentent dans leur deux articles la situation



Solidarité sans frontières

DOSSIER 2 – 2020
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

JUIN 2020

DOSSIER CORONAVIRUS



Vue sur une partie d'un camp dans une oliveraie, aussi appelé «Jungle».

particulièrement critique, d'un point de vue économique et social, des travailleurs sans-papiers et des travailleuses du sexe, deux groupes de personnes qui ont perdu leur emploi pendant la crise sans soutien financier de l'État. Plutôt que de procéder à des régularisations massives, comme l'ont fait le Portugal ou l'Italie, les autorités helvétiques ont préféré laisser ces travailleurs-euses livrés à eux-mêmes et compter sur la générosité des associations qui les défendent. Cette dernière a été une bouée de sauvetage pour des milliers de personnes.

La crise sanitaire fait maintenant place à une crise économique d'une ampleur inédite. Il est nécessaire de réfléchir aux leçons à tirer des quatre derniers mois et de se préparer pour la suite. Car la lutte va être rude.

Bulletin 2 – 2020

Solidarité sans frontières
Schwanengasse 9
3011 Berne
www.sosf.ch

sekretariat@sosf.ch
Fon 031 311 07 70
PC 30-13574-6

IBAN CH03 0900 0000
3001 3574 6
BIC POFICHBEXXX

UNE NOTE JURIDIQUE SUR LES MESURES « COVID-19 » DANS L'ASILE

Des décisions fortement critiquables

Dans une note juridique rédigée à la demande de Solidarité sans frontières, le professeur honoraire de droit constitutionnel Thierry Tanquerel a critiqué le maintien des procédures d'asile pendant la période de crise sanitaire liée au covid-19.

Dès le début de la crise sanitaire provoquée par le coronavirus, Solidarité sans frontières a exprimé sa préoccupation concernant la poursuite des procédures d'asile et de renvoi et sur l'impossibilité pour les habitants de certains centres de respecter les recommandations de l'OFSP. A notre demande, le professeur honoraire de droit constitutionnel à l'Université de Genève Thierry Tanquerel s'est prononcé sur les différentes mesures prises par le Conseil fédéral dans le domaine de l'asile pendant cette période particulière.

Le SEM a une drôle de conception de l'État de droit

Dans sa réponse du 14 avril 2020 à une lettre ouverte de la plateforme SCCFA (Société civile dans les centres fédéraux d'asile), le secrétaire d'État aux migrations Mario Gattiker affirmait que la poursuite des procédures d'asile était justifiée par le fait que « la population suisse doit pouvoir compter sur un État de droit qui fonctionne ». Une drôle de conception de l'État de droit, dans lequel la crise sanitaire que nous vivons n'est à la fois pas assez grave pour justifier une suspension des auditions d'asile, mais suffisamment tout de même pour restreindre le droit d'être entendu du requérant, ainsi que son droit à être représenté et son droit à une assistance juridique gratuite.

Mener des auditions sans représentant juridique est inconstitutionnel

Le Conseil fédéral a décidé le 1er avril dernier que les auditions d'asile pourraient avoir lieu même en l'absence de représentant juridique (ou du représentant d'une œuvre d'entraide dans l'ancien système) si celui-ci est empêché de participer en raison des circonstances liées à la pandémie.

Sur ce point, la note du professeur Tanquerel est très claire: il s'agit « d'une restriction d'un droit constitutionnel et légal des requérants qui n'apparaît pas conforme au principe de proportionnalité et qui est donc inconstitutionnelle ».

Par ailleurs, le fait de prévoir lors des auditions deux pièces séparées pour les différents acteurs (requérant-e d'asile et auditeur-trice dans une pièce, interprètes, représentant-e juridiques et procès-verbaliste dans une autre) « renforce les risques de malentendus ou de conseil inefficaces lors de l'audition », des vices qui pourraient être invoqués dans la défense de cas concrets. Enfin, la Confédération serait responsable en cas de contamination causée par la tenue d'une audition ou d'autres actes de procédures qui ne pourraient se dérouler dans le respect des recommandations de l'OFPS, et donc tenue de payer des dommages et intérêts.



La procédure doit être suspendue si les faits médicaux ne peuvent être établis

Les professionnels de la santé ont été énormément sollicités par la situation de pandémie, si bien qu'il a pu s'avérer difficile voire impossible pour eux de rédiger les rapports médicaux nécessaires à la procédure d'asile. Dans sa lettre à la SCCFA, Mario Gattiker admettait: « il n'est temporairement pas possible de réaliser des expertises complètes sur les faits médicaux concernant les requérants d'asile ». Le SEM a donc reporté le traitement des demandes qui nécessitaient une expertise médicale approfondie. Mais comment le requérant-e peut-il faire admettre qu'il a besoin d'une telle expertise alors que l'accès aux soins a été fortement limité dans les centres fédéraux d'asile? Le professeur Tanquerel a rappelé que « le maintien des procédures d'asile nonobstant la crise sanitaire actuelle ne justifie en aucun cas que la procédure d'établissement des faits médicaux puisse être bâclée ou que l'autorité puisse se prononcer sur la base d'hypothèses qu'elle aurait développées en l'absence d'établissement des faits conforme à l'article 26a LAsi ».

Maintenir les procédures est critiquable d'un point de vue sanitaire, humanitaire et éthique

Le professeur Tanquerel a affirmé que « le fait que l'ordonnance d'asile ne prévoit pas de suspension des procédures est éminemment critiquable du point de vue sanitaire, humanitaire et éthique ». Les justifications du Conseil fédéral qui évoque le respect des obligations internationales de la Suisse n'ont pas convaincu le professeur de droit: « On ne voit pas quel engagement international de la Suisse serait violé par le fait que le renvoi de requérants déboutés serait retardé de quelques semaines ou de quelques mois. Par ailleurs, on peut considérer que le retard de la reconnaissance du statut de réfugié d'autres requérants « est justifié par la nécessité de protéger leur santé en leur épargnant les risques posés par la poursuite de la procédure ».

Presque quatre mois après le début de la crise sanitaire, ce qui est sûr, c'est que le Conseil fédéral et le SEM ont prouvé que la poursuite de leur politique d'asile restrictive passe avant tout, même avant la santé publique.

(io)



Vue sur une partie d'un camp dans une oliveraie, aussi appelé «Jungle».

« Pour les sans-papiers, la situation continue de menacer leur existence aussi après les premières mesures de confinement. »

« SITUATION EXTRAORDINAIRE » POUR LES SANS-PAPIERS ET LES CENTRES D'ACCUEIL

Rester ouvert tant que ça va

La crise sanitaire est devenue une menace existentielle pour les sans-papiers. Le centre d'accueil essaie de les épauler en leur fournissant conseils et soutien financier.

C'est arrivé si subitement et ça nous a toutes et tous pris au dépourvu. Depuis lors, au centre d'accueil pour sans-papiers, nous n'avons pas eu le temps de prendre de la distance et d'analyser la situation. Nous avons à peine l'énergie d'avoir des échanges avec des centres de consultation d'autres cantons. Nous ne nous informons qu'en passant sur les nouveautés des programmes de régularisation en Italie et au Portugal.

La déclaration de « situation extraordinaire » nous a créé un choc. Pour les sans-papiers, la situation continue de menacer leur existence aussi après les premières mesures de confinement. Ils ont tous perdu leur travail d'un jour à l'autre. Ils ne peuvent pas toucher le chômage ni l'aide sociale et n'ont guère d'économies. Pour qu'ils puissent se nourrir et ne pas perdre leur logement, nous leur fournissons une aide d'urgence. Mais nous ne savons pas si nos fonds nous permettront de tenir aussi pendant l'été.

Au début, il n'y avait, à Bâle, pas même un accès garanti aux centres de test de covid-19. Toutefois, la situation s'est ensuite assouplie et il est désormais possible de se faire tester sans caisse-maladie. Bien des sans-papiers vivent dans des locaux exigus et précaires et ne peuvent pas se retirer dans un lieu un peu confortable. En raison d'une présence policière accrue, il n'est pas pensable de se promener à l'extérieur. Par des appels réguliers, nous essayons d'atténuer les conséquences psychiques de l'isolement. Mais nous ne savons pas si nous pouvons créer des perspectives pour l'avenir.

« Comment nourrir les enfants ? »

Dolmaa Damdin vient initialement de Mongolie et vit depuis bien des années avec son partenaire et ses trois enfants en tant que sans-papiers à Bâle. Elle décrit comme suit les dernières semaines.

« Quand le coronavirus est arrivé en Suisse, mes employeurs – tous dans le domaine des ménages privés – m'ont appelée l'un après l'autre et ont mis fin à mes divers engagements. Ils m'ont dit qu'ils pensaient pouvoir me réengager plus tard. Il me restait 230 francs. Je suis allée acheter à manger pour ma famille. Nous vivons à cinq dans un petit deux-pièces et demi. Malgré l'exiguïté des lieux, nous prenons les règles du Conseil fédéral très au sérieux et sortons au mieux à un ou à deux une fois par semaine – aussi par peur de la police qui guette à chaque coin de rue. Ces dernières semaines ont donc été vraiment très stressantes, en particulier pour les trois enfants. Le virus et le

souci de la perte de travail ainsi que la peur des conséquences : comment payer le loyer ? Allons-nous perdre notre logement ? Comment nourrir les enfants ? Je me suis sentie comme un zombie pendant ces semaines. J'ai beaucoup pleuré, passablement ruminé et avais énormément de peine à dormir. »

Dans cette situation de crise, nous avons le devoir, en tant que centre d'accueil, de rester ouverts et de faire de notre mieux aussi pour toutes les personnes qui entrent contact pour la première fois avec nous. Depuis un mois, en plus du guichet de consultation du mardi après-midi, nous nous mettons à disposition tous les lundis entiers pour des premiers conseils. Nous n'avons plus guère de ressources pour le travail politique. Malgré la pandémie, il y a toujours trois demandes en suspens à l'office des migrations pour des cas de rigueur ; nous attendons les réponses depuis un an et demi déjà.

L'appel des collectifs

Tout au début de la crise, nous avons publié un appel politique avec les collectifs de sans-papiers de Bâle : « Les sans-papiers ont des droits – aussi pendant la crise ! ».

Nous y demandons :

- un accès général aux soins médicaux pour toutes et tous, c'est-à-dire aussi pour les sans-papiers ;
- pas de contrôles du statut de séjour et pas d'informations aux autorités de migrations ;
- un soutien financier en cas de perte de travail ;
- pas de renvois ni de détention en vue du refoulement ni de peines pour séjour illégal ;
- une prise en compte des conséquences de la crise dans les procédures de régularisation.

Serons-nous entendus dans ce tumulte ? La crise du coronavirus nous montre dans toute sa dureté comment les privilèges sont répartis dans notre société et nous rappelle que les moulins fonctionnent toujours plus lentement pour les faibles parmi nous que pour les puissants. Nous n'osons pas rêver d'un programme bâlois de régularisation qui donnerait à toute personne accès à la sécurité sociale. Nous espérons simplement que nous trouverons la force de rester ouverts.

Olivia Jost, coresponsable du centre d'accueil pour sans-papiers de Bâle

SANS ABRI, PAUVRES, AFFAMÉ-E-S

La crise du coronavirus a touché durement les travailleuses et travailleurs du sexe

Depuis mi-mars, le commerce érotique est frappé d'une interdiction de travailler en Suisse en raison de la crise du coronavirus. Cette mesure a fait perdre aux travailleuses et travailleurs du sexe toute possibilité de travailler et d'avoir des revenus. Parallèlement, leur frais fixes comme des loyers souvent élevés, les primes de l'assurance-maladie, la nourriture et le téléphone n'ont pas diminué.

Nombre de travailleuses et travailleurs du sexe ont alors connu la misère et ont subi des pressions car beaucoup de ces personnes n'ont pas d'économies leur permettant de se retourner. Elles vivent au jour le jour, avec le peu d'argent qu'elles gagnent, aidant souvent aussi leurs proches et familles dans leurs pays de provenance. Pour beaucoup d'entre elles, des questions existentielles se sont rapidement posées: que ce soit autour de la perte de leur logement, de la faim et plus généralement de la pauvreté profonde.

La mise en œuvre d'une aide étatique sous la forme d'indemnités de perte de gain, de chômage partiel ou d'aide sociale a pris du temps pour ce groupe de personnes quand elle n'a pas été tout simplement refusée en raison de problèmes de permis. La crainte de conséquences et de stigmatisations sur le plan du droit des étrangers en cas de demande de prestations de l'aide sociale ou de l'aide d'urgence a été pour beaucoup de ces personnes un obstacle supplémentaire.

Bien des travailleuses et travailleurs du sexe ont ainsi passé complètement à côté de l'aide étatique et n'ont eu d'autre choix que de s'adresser à une aide émanant d'initiatives privées: bureaux d'assistance et collègues, anciens clients ou clientes, hébergement gratuit ou avantageux dans un salon. Cette dépendance a toutefois rendu les personnes concernées encore plus vulnérables et comportait le risque qu'elles se rendent plus redevables – au sens de devoir une faveur à quelqu'un. Un tel endettement peut du reste aboutir à une future situation d'exploitation. C'est pourquoi, il est apparu essentiel qu'il y ait rapidement des alternatives non bureaucratiques.

Un fonds d'urgence

Dans le but de maîtriser la crise, PROCORE, l'union nationale des bureaux d'assistance pour travailleuses et travailleurs du sexe, a lancé deux jours après la décision de confinement un projet d'intervention de crise de trois mois avec le

soutien de l'Office fédéral de la santé publique. La première priorité a été d'instituer un fonds d'urgence qui a pris naissance avec le soutien de la Chaîne du bonheur et de généreux dons privés. Des bureaux spécialisés ou d'assistance de

frais de nourriture des enfants et familles dans les pays d'origine. Au fil de l'interdiction, de plus en plus de travailleuses et travailleurs du sexe ont commencé par nécessité à travailler de manière illégale – en risquant de fortes amendes, des peines d'emprisonnement et au détriement de leur sécurité et de leur santé. Ces dernières semaines, des bureaux spécialisés ont enregistré de plus en plus des cas d'attaques violentes au préjudice de ces personnes. En outre, bien des clients et clientes renoncent, ce qui laisse la place aux structures et personnes criminelles qui exploitent la situation précaire des travailleuses et travailleurs du sexe.

Fin de l'interdiction de travailler

Pendant des semaines, PROCORE a fait du lobbying auprès de parlementaires, de commissions compétentes et dans les médias pour un assouplissement ou une levée de l'interdiction du travail du sexe et a mis en garde ces interlocuteurs sur les conséquences de tout retard. A mi-mai, en collaboration avec des travailleuses et travailleurs du sexe, des commerces érotiques, des bureaux spécialisés et Aide suisse contre le sida, le réseau a développé un concept de protection pour les personnes fournissant des prestations impliquant un contact corporel dans le domaine du sexe et l'a déposé à l'Office fédéral de la santé publique dans la perspective de la séance du Conseil fédéral du 27 mai.

Avec succès: depuis le 6 juin la prostitution est à nouveau autorisée en Suisse. Les bureaux spécialisés affiliés à PROCORE continueront de soutenir des travailleuses et travailleurs

du sexe en situation précaire en leur versant une aide d'urgence car il faut partir du principe que les recettes de beaucoup de ces personnes seront, au début, nettement plus basses qu'avant la crise.

*« Comment payer mon loyer ?
Où puis-je habiter ? Où recevoir à manger ?
Où trouver de l'aide pour acheter des médicaments et pour payer mes primes d'assurance-maladie ?
Ai-je droit à un soutien étatique malgré ma profession ? Comment le demander ?
Est-ce que le fait de toucher l'aide sociale fautive de revenus aurait des conséquences négatives sur mon permis de séjour ? Serai-je la cible d'une stigmatisation ? Comment retourner dans mon pays d'origine ?
Qui peut m'y aider ? »*

La crise du coronavirus fait naître des questions existentielles pour les travailleuses et travailleurs du sexe. C'est pourquoi, le FIZ centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes, XENIA centre d'assistance pour le travail du sexe, Berne, et le réseau PROCORE ont créé au début avril un bureau de coordination national devenu urgemment nécessaire pour défendre les intérêts des travailleuses et travailleurs du sexe en Suisse. Ce bureau est soutenu par l'OFSP et a pour but de protéger les travailleuses et travailleurs du sexe contre les conséquences négatives de la crise du coronavirus.

Davantage d'informations sur sexwork.ch

toute la Suisse ont pu verser de l'argent à des centaines de travailleuses et travailleurs du sexe dont la situation était devenue précaire, pour leur hébergement, leur encadrement médical et leur nourriture.

Pourtant, souvent, l'argent à disposition ne suffisait pas à couvrir tous les frais et à assurer les

Nathalie Schmidhauser, FIZ Fachstelle für Frauenhandel und Frauenmigration

DISPOSITIONS ENTRÉES EN VIGUEUR
EN AVRIL 2020

Interdiction de voyager et nouveau système d'information

« Normes procédurales et systèmes d'information » est le titre quelque peu équivoque donné à une modification de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) décidée en décembre 2018. L'entrée en vigueur a déjà eu lieu en juin 2019 pour une partie des dispositions et a été fixée au 1er avril 2020 pour d'autres.

Le durcissement de l'interdiction de voyager est désormais une réalité: le nouvel art. 59c LEI interdit à toute personne réfugiée de se rendre dans son pays d'origine ou de provenance voire dans les pays limitrophes. Des exceptions peuvent être admises sur demande par le SEM pour des raisons majeures, à savoir si des proches parents sont gravement malades ou accidentés ou sont décédés. La personne intéressée doit prouver ces motifs à l'aide de documents (par exemple, un rapport médical détaillé).

Les personnes requérantes d'asile et les personnes au bénéfice de l'admission provisoire, qui sont de toute façon soumises à une interdiction générale de voyager, peuvent exceptionnellement se rendre à l'étranger par exemple si leurs proches sont gravement malades ou si elles doivent régler des affaires hautement personnelles importantes et urgentes (par exemple, adition d'héritité). Les personnes mineures peuvent participer à des voyages à l'étranger si cette participation est exigée par l'école.

Les demandes de voyager à titre exceptionnel doivent être soumises au service cantonal des migrations, mais c'est le SEM qui décide. L'expérience montre que le traitement de ces demandes peut durer des mois et aboutit souvent à un refus invoquant une insuffisance de preuves.

Sont aussi désormais en vigueur les articles 109f à 109j LEI sur le nouveau système informatique « eRetour » qui trouverait son utilité dans l'exécution des renvois, des expulsions et des expulsions pénales ainsi que dans l'organisation du « départ volontaire ». Le but est de pouvoir rendre le retour plus efficient et le surveiller avec davantage de précision.

La nouvelle banque de données se base sur le système d'information électronique central sur la migration (SYMIC) et enregistre les personnes qui quittent la Suisse contre leur gré ou volontairement. Toutes les données, imaginables et non imaginables, sont saisies, traitées et évaluées, dont des indications hautement sensibles (données biométriques et médicales, données sur la détention, caractéristiques comportementales, etc.).

(PF)



Cuisine sur le feu le soir au camp de Moria.

DES QUALIFICATIONS DEVANT ÊTRE
RECONNUES

Projet « Perspectives-études »

Une dentiste diplômée de Syrie, un Turc titulaire d'un PhD en informatique, une jeune créatrice artistique d'Iran et d'innombrables autres personnes réfugiées qualifiées – toutes ces personnes se focalisent après leur arrivée en Suisse avec beaucoup d'engagement et d'initiative personnelle sur la possibilité d'apporter le plus rapidement possible leurs connaissances et capacités dans notre société, mais se heurtent à de nombreuses résistances.

Malgré des qualifications de niveau tertiaire et une volonté de pouvoir les faire valider pour le marché du travail par de (nouvelles) études en Suisse, malgré un apprentissage rapide de la langue et une participation à différents programmes de hautes écoles suisses pour personnes réfugiées étudiantes, l'accès à une formation tertiaire en Suisse reste très souvent fermé aux personnes réfugiées qualifiées.

Les obstacles sont nombreux: les diplômes ne sont pas reconnus; le niveau des connaissances linguistiques requis pour l'admission à des études est C1 dans la plupart des hautes écoles alors qu'il se situe à A2/B1 dans le cadre des mesures d'intégration; les services sociaux et bureaux d'intégration aspirent à une rapide indépendance économique de leurs bénéficiaires. Dès lors, les personnes réfugiées qualifiées se voient contraintes d'adapter leurs plans et leurs

perspectives professionnelles, ce qui comporte pratiquement toujours une disqualification et la non-utilisation de connaissances et de capacités.

Avec le projet « Perspectives-études », l'Union des étudiant-e-s de Suisse (UNES) milite depuis 2016 pour un accès équitable aux hautes écoles pour les personnes réfugiées étudiantes en Suisse.

Dans des projets de mentorat et/ou d'initiation, des personnes réfugiées peuvent assister à des cours dans diverses hautes écoles en qualité d'auditrices, en partie à des cours de langue, et sont accompagnées par des étudiant-e-s bénévoles. Toutefois, même si la personne concernée

jouit de l'importante valeur ajoutée de l'intégration sociale, si elle a bien consolidé ses connaissances linguistiques et s'il lui est possible de réévaluer ses chances en tenant compte de son désir d'étudier, il est très rare que ces projets lui permettent de surpasser quelque peu les obstacles disproportionnés qui bloquent l'accès

à des études.

Dans le cadre de la campagne « Formation équivalente pour toutes et tous » menée par sosf et le SSP, l'UNES, avec « Perspectives-études », soutiendra à fond sa revendication que les personnes réfugiées puissent elle aussi se former ou se perfectionner en fonction de leurs capacités et connaissances et qu'elles puissent bénéficier à l'avenir de mesures préparatoires et d'encouragement.

Ann-Seline Fankhauser, codirectrice du projet
« Perspectives-études »



« L'accès à une
formation tertiaire
en Suisse reste très
souvent fermé aux
personnes réfugiées
qualifiées »

EN BREF



CENTRE D'ACCUEIL EN CRÉATION

Les sans-papiers en Suisse orientale

Les sans-papiers vivent parmi nous dans la société – comme un statut de séjour régulier leur est toutefois refusé, elles et ils se trouvent souvent dans des situations de vie précaires. En raison de leur peur d'être repéré(e)s par les autorités, les sans-papiers sont en fait largement exclu-e-s d'une participation à la vie sociale et ne peuvent souvent pas accéder à des droits fondamentaux élémentaires liés notamment à la formation, à la santé, au droit d'être entendu, à la protection contre l'exploitation et à la sécurité sociale. Or les droits fondamentaux ne devraient toutefois pas dépendre de la possession de papiers!

Selon des estimations, il y aurait 800 sans-papiers dans le canton de St Gall et 2000 de plus dans l'espace de la Suisse orientale – sans compter les chiffres de l'ombre qui sont certainement nettement plus élevés. Il n'existe pas de données plus exactes notamment faute d'un centre spécifique d'accueil et de consultation. Or, l'association « IG Sans-Papiers St. Gallen » a été créée pour combler cette lacune béante. Nous avons recherché des informations, nous nous sommes connectés avec des personnes intervenantes dans l'espace Suisse orientale et nous avons eu des échanges avec des personnes participant à l'offre d'aides dans d'autres villes. Notre but est d'ouvrir dès

que possible un centre d'accueil et de consultation mené de manière professionnelle. Il s'agira de sensibiliser le public aux situations de vie des sans-papiers, d'offrir un espace sûr d'échanges, d'informer les personnes concernées de leurs droits et de les soutenir dans la sauvegarde de ces droits. La situation actuelle des mesures de lutte contre le coronavirus est particulièrement difficile pour les sans-papiers et révèle les lacunes du système et la nécessité d'une offre de soutien en Suisse orientale: ces personnes sont nombreuses à avoir perdu leur emploi en raison de la crise. Leur précarité récurrente est alors encore aggravée. C'est pourquoi, grâce aux dons reçus, nous soutenons des sans-papiers dans l'urgence. Sur le plan politique, nous demandons un accès entier aux soins médicaux. Pour que cela puisse fonctionner sans risques, il faut qu'il n'y ait ni contrôle policier d'identité ni transfert de données des institutions médicales aux autorités étatiques des migrations.

Davantage d'informations sous
www.igsanspapierssg.ch

IG Sans-Papiers St. Gallen

PROTOCOLE EURODAC ET ADHÉSION À PRÜM

Données sur l'asile pour la police et la protection de l'Etat

L'Office fédéral de la police, le Ministère public de la Confédération, les polices cantonales, les ministères publics cantonaux, quelques

polices municipales ainsi que le Service de renseignement de la Confédération sont les autorités qui devraient à l'avenir pouvoir consulter les empreintes digitales des personnes requérantes d'asile enregistrées sur Eurodac. Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation à fin 2019 au sujet de deux accords avec l'UE – le Protocole Eurodac et un accord relatif à la coopération Prüm – et d'un traité avec les Etats-Unis.

Depuis 2003, Eurodac contient les données d'empreintes digitales de toutes les personnes requérantes d'asile ayant déposé une demande d'asile dans un Etat Dublin. La version révisée du règlement Eurodac est entrée en vigueur en juillet 2015. Elle permet désormais non seulement aux autorités d'asile, mais aussi aux organes de poursuite pénale, à la police et aux services de renseignement d'accéder à ce système et ce, « à des fins d'investigation, de détection et de prévention d'actes terroristes ou autres infractions pénales graves ». Jusqu'à fin 2019, 13 États membres de l'UE ont utilisé cette possibilité dans au total 1716 cas.

Jusqu'ici, la Suisse n'a pas pu user de cette possibilité. Certes, elle est membre de Dublin depuis 2008 et utilise Eurodac dans la procédure d'asile. Mais elle n'a pu remplir que partiellement les conditions prévues au paragraphe 20 du règlement pour l'accès aux données à des fins policières. Avant une consultation d'Eurodac à ces fins, il faut en effet non seulement interroger le système policier national d'identification des empreintes digitales (AFIS) du pays en cause, mais aussi bénéficier de la coopération des systèmes des Etats-membres de l'UE, auxquels la Suisse n'est jusqu'ici pas affiliée.

Cette coopération ne fait pas partie de l'acquis de Schengen/Dublin mais de la collaboration Prüm des Etats membres de l'UE. Depuis l'accord conclu en 2005 à Prüm, station thermale en Rhénanie-Palatinat, ou au plus tard depuis son transfert dans le droit de l'UE en 2008 – ils peuvent consulter automatiquement les banques de données des empreintes digitales et des profils ADN des autres Etats, voire demander ensuite les données personnelles correspondantes.

C'est l'Office fédéral de la police qui est au centre de la mise en œuvre du protocole Eurodac et de l'accord d'adhésion à Prüm ainsi que du traité ficelé avec les Etats-Unis sur le modèle de Prüm. Cet office est aussi bien un bureau d'accès et de contrôle pour les recherches sur Eurodac émanant d'autorités suisses qu'un bureau de contact pour le Prüm et pour l'échange de données avec les Etats-Unis. (Bu)



Les restes des tables et des bancs dans une salle de classe de One Happy Family. L'association a été victime d'un incendie criminel il y a quelques mois.

IMPRESSUM

BULLETIN SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

Paraît 4 fois par an

Tirage de cette édition
2600 allemand / 600 français
Affirmés par la REMPF/FRP
2304 allemand / 519 français

Composition/Graphisme
Simone Kaspar de Pont, Genève

Impression et expédition
selva caro druck ag, Flims Waldhaus

Rédaction
Heiner Busch (Bu), Noémie Christen (Ch),
Peter Frei (Pf), Marianne Benteli (Mb),
Maria Furrer (Mf), Amanda Ioset (io),
Maria Winker (Wi)

Traductions
Olivier von Allmen, Marianne Benteli,
Sylvie Colbois, Alain Perrinjaquet

Lectorat Sosf
Photos Jojo Schulmeister

Délai rédactionnel pour le prochain numéro
le 15 juillet 2020

Nous nous réservons le droit d'abrégier le
courrier des lecteurs

Cotisation 2020 abo inclus
salariés 70.- / couples 100.- /
non-salariés 30.- / organisations 120.-
abonnement
individuel 30.- / organisations 50.-

Editrice

Solidarité sans frontières
Schwanengasse 9, 3011 Berne
(regroupement CAS/MODS)

Tél. 031 311 07 70
sekretariat@sosf.ch
www.sosf.ch

CP 30-13574-6
IBAN CH03 0900 0000 3001 3574 6
BIC POFICHBEXXX

KIOSQUE

« NOTRE DIGNITÉ EST EN QUESTION »

Chroniques de l'asile

Dans ses Chroniques de l'asile, parues en mars 2020, Aldo Brina raconte son quotidien au sein d'un petit groupe de combattants qui se démène pour faire face aux injustices du droit d'asile en Suisse : le Secteur réfugiés du Centre social protestant, à Genève, dont il est chargé d'information et de projets.

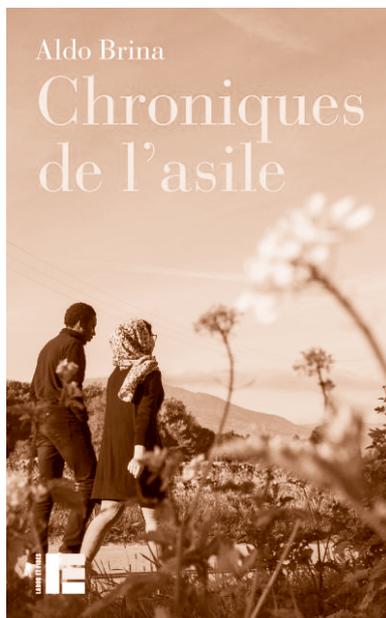
Tout au long de l'ouvrage, Aldo Brina questionne – les lois, le système, les autorités – et se questionne. Comment faire face à la tristesse, l'impuissance et la frustration de se retrouver jour après jour confronté à tant d'histoires sombres, à tant d'injustices ? Comment persévérer face à des politiques d'asile de plus en plus restrictives ?

Les Chroniques sont livrées sans filtres : on s'immerge complètement dans le quotidien d'Aldo Brina et de ses collègues. Le livre terminé, on a l'impression d'avoir passé quelques jours avec eux. On partage espoirs et désespoirs, moments de poésie et réunions interminables accompagnées de friandises. Lorsque le droit ne suffit pas, on apprend à être ingénieux et créatifs pour faire en sorte que le besoin de protection des mandataires soit reconnu. On s'étonne et on est presque dérangés quand une collègue conseille au jeune Aldo de refuser d'aider une personne, car son recours n'a pas de chances d'aboutir. Des paragraphes un brin trop honnêtes, que l'on aimerait ne pas avoir lus. Trop tard : on ne peut plus faire comme si de rien n'était.

C'est justement cette authenticité d'émotions, de ressentis qui va permettre de dépasser le cadre du travail bien fait, juste, propre en ordre et

conforme à la loi pour laisser de la place à l'autre et tenter de comprendre qui il est. De la colère à la révolte, de l'épuisement à la résignation, malgré les doutes, l'empathie tient bon. Il n'est jamais question d'indifférence.

L'auteur ne nous laisse pas seuls face à ces découvertes : il nous prend par la main et nous accompagne dans ce voyage. Au fil du livre, il nous montre que c'est OK d'être dérangé,



Chroniques de l'asile
de Aldo Brina, Genève
(Labor et fides) 2020,
132 S., Fr. 19.90

choqué, révolté. Ce n'est qu'en se battant avec le cœur ouvert, en reconnaissant notre vulnérabilité qu'il est possible de mener ce combat : « La base de l'engagement, c'est s'ouvrir à une situation d'injustice, la vivre dans sa chair ou, en version moins poétique, se faire rouler dessus par elle. C'est qu'il y a d'abord une sensibilité ouverte qui permet le contact avec l'autre, l'empathie, la bienveillance. Cet état nourrit en profondeur, constitue l'expérience la plus fondamentale d'être humain. » (p. 71)

L'ouverture à l'autre ne peut être dissociée du travail en équipe. Les discussions avec les collègues, les échanges parfois animés lors des réunions, les déceptions partagées sont abondamment évoqués. Ces moments sur le vif sont nécessaires. Suivront la prise de distance et les réflexions qui permettront de garder le cap et de persévérer.

Car en fin de compte, « la seule certitude de l'asile, c'est cette main qui se tend, ce geste qui revient jour après jour, situation après situation, qui provient d'une solidarité primaire, pragmatique, profondément humaine, en amont de toute considération idéologique, et de toute réflexion tout court peut-être. Pussions-nous nous y adonner encore et encore, le pratiquer sans nous épuiser, le perpétuer sans trop le rigidifier dans des concepts. » (p. 131)

Tenir sur la durée représente déjà une belle victoire. Une victoire qui se célèbre chaque fois que la dignité se dévoile comme expérience de vie partagée. « On pourrait penser que la dignité en jeu dans l'asile n'est que celle des personnes en demande de protection... mais la dignité de la société d'accueil est aussi en question. Notre dignité. » (p. 131)

Une lecture inspirante, invitant à prendre exemple sur ces héros méconnus auquel le livre rend hommage : réfugiés, migrants, juristes, militants, citoyens engagés... et plus que toute autre chose, des êtres humains motivés par la rencontre avec l'autre.

Nora Bernardi et Nicole Andreetta
Paru dans Vivre Ensemble n°177

Chroniques de l'asile
de Aldo Brina, Genève
(Labor et fides) 2020, 132 p.,
Fr. 19.90

ANNONCE

ClimatePartner^o
wir drucken klimaneutral

für den wald.

umweltbewusster druck und klimaschutz ist uns ein anliegen.
ihr produkt wird bei uns klimaneutral gedruckt und
auf wunsch mit dem label von climatepartner versehen.
so engagieren auch sie sich für nachhaltigkeit und klimaschutz.

selva caro druck

die kleine druckerei inmitten der natur

rudi dadens 6 7018 flims t 081 911 22 55 mail@selvacaro.ch www.selvacaro.ch



« En Méditerranée, il y a une stratégie de refoulement massif vers la Libye ».

Il y a trois ans, Kiri Santer a rejoint le comité de Solidarité sans frontières. Chercheuse et activiste, la situation en Méditerranée centrale est au cœur de son attention.

Les liens entre Kiri Santer et Solidarité sans frontières se sont tissés début 2016. De retour d'une mission de documentation pour le projet « Moving Europe » à Idomeni, l'étudiante fraîchement diplômée en anthropologie avait écrit un article sur la situation à la frontière greco-macédonienne pour notre bulletin. Quelques mois plus tard, en 2017, elle rejoint le comité de Solidarité sans frontières où elle est encore active aujourd'hui.

Kiri termine en ce moment une thèse en anthropologie du droit sur la gouvernance dans un monde globalisé. Elle s'intéresse en particulier à la Méditerranée centrale, la voie empruntée par les exilées qui tentent de rejoindre l'Italie depuis le Nord de l'Afrique. Son terrain est très particulier : il est constitué des semaines qu'elle a passées à bord de l'Aquarius, d'entretiens avec des bureaucrates en Tunisie et à Bruxelles et enfin de rencontres à Rome avec des avocats qui contestent le régime d'externalisation des frontières. « La question du rôle du droit dans ce projet de gouvernance extraterritorial et très sensible aux frontières externes de l'Europe est centrale dans ma recherche », précise la chercheuse et activiste. « Ce qui se passe en Méditerranée est déterminé par des décisions qui se prennent à un tout autre endroit. »

L'engagement militant de Kiri remonte à un séjour en Palestine réalisé alors qu'elle a 22 ans. Pendant deux mois, elle y rencontre des associations et des groupes politiques qui travaillent contre l'occupation. Un voyage et des rencontres qui seront déterminants dans son processus de politisation. Par la suite, pendant ses études à Londres, elle s'engage avec un groupe qui rend visite aux détenus des établissements de détention administrative. Puis c'est le projet « Moving Europe » qui l'amènera sur la route des Balkans

pour récolter des informations et effectuer un monitoring des droits humains dans cette région. Depuis quatre ans, la militante fait partie de l'Alarm Phone, un réseau de personnes qui animent une ligne téléphonique d'urgence pour les exilés en détresse en Méditerranée. Dans ce cadre, elle effectue des permanences pour répondre aux appels, mais elle réalise aussi des travaux de recherche pour le réseau.

En ce moment, elle travaille justement à l'élaboration d'un rapport sur le rôle de la coordination aérienne dans les refoulements en mer. Avec ses collègues, elle se base sur des témoignages de personnes en mer et sur les notes des opérations aériennes de Sea Watch dans la zone SAR libyenne pour analyser un phénomène pas si nouveau mais qui prend de l'ampleur. « Il y a un retrait progressif des navires européens en faveur des avions, qui servent avant tout à signaler les embarcations en détresse aux garde-côtes libyens qui viennent ensuite les intercepter », explique Kiri. « Il s'agit d'une stratégie de refoulement massif vers la Libye, avec des autorités européennes qui se déchargent de leur responsabilité de sauvetage. »

Depuis la Suisse, la Méditerranée peut sembler lointaine. Pourtant, nous avons des moyens d'agir sur la situation inacceptable qui y règne. Kiri rappelle que la Suisse contribue au Fond fiduciaire d'urgence de l'Union Européenne pour l'Afrique, qui est notamment utilisé pour former les garde-côtes libyens. Pour elle, « il faut s'informer et maintenir la pression sur le gouvernement helvétique pour que la Suisse cesse de participer à cette stratégie d'externalisation de l'accueil et du contrôle des flux migratoires ». Nous avons tous un rôle à jouer!

(io)

VOTATION DU 27 SEPTEMBRE 2020

Contre l'« initiative de limitation » de l'UDC

Avec son initiative, l'UDC prétend vouloir retourner à un « contrôle autonome de l'immigration des étrangers ». En réalité, elle entend cependant dénoncer l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) passé avec l'UE et en vigueur depuis 18 ans et priver les personnes ressortissantes de leurs droits actuels, faire pression sur les salaires de toute la main d'œuvre étrangère dont elle veut précariser les conditions de travail.

Pour l'UDC, le contrôle autonome de la migration signifie l'abolition du droit au séjour en Suisse malgré des rapports de travail en Suisse, l'abolition du droit au regroupement familial et l'abolition du droit de rester après une activité lucrative ayant duré des années. Si l'initiative est acceptée, des situations de travail telles que celles qui existaient couramment sous le statut de saisonnier pourraient refaire apparition, alors que ce statut a été aboli en 2002 après de longues palabres.

Le 27 septembre, il n'en va pas moins que de la dénonciation de tous les accords de la première série des bilatérales : si l'initiative de l'UDC était acceptée et que l'ALCP était dénoncé, l'UE ne manquerait pas d'activer la clause guillotine et de mettre fin aussi aux six autres accords (sur les obstacles techniques au commerce, les marchés publics, l'agriculture, les transports par terre, les transports aériens et la recherche). Par ailleurs, la disparition de l'ALCP entraînerait celle des mesures d'accompagnement, ce qui augmenterait la pression sur les salaires.

L'UDC mènera une fois encore une campagne mensongère avec des rideaux de brouillard pour cacher ses véritables intentions – la précarisation du travail et la privation des droits des personnes étrangères.

(Pf)